

À

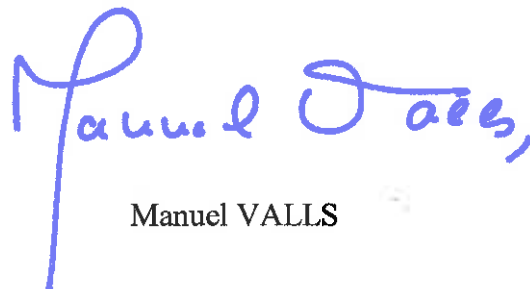
**MESDAMES ET MESSIEURS LES MINISTRES
MESDAMES ET MESSIEURS LES SECRÉTAIRES D'ÉTAT**

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, conformément à un décret de ce jour du Président de la République, le jeudi 8 janvier 2015 sera jour de deuil national afin de rendre hommage aux victimes de l'attentat commis à Paris le 7 janvier 2015.

L'ensemble de nos concitoyens doit pouvoir se joindre à cet hommage. Les employeurs ont été invités à permettre à leurs salariés d'y participer.

Selon des modalités qu'il vous appartiendra de fixer, vous veillerez donc à organiser jeudi 8 janvier prochain, à 12 heures, un moment de recueillement permettant aux agents des services publics relevant de votre autorité ou placés sous votre tutelle de s'associer à cet hommage.

Enfin, les drapeaux seront mis en berne sur les bâtiments et édifices publics dès aujourd'hui et jusqu'au samedi 10 janvier inclus.



Manuel VALLS